CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E126614** **VALABLE JUSQU'AU** **22/04/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2012

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 26/02/2025

Capital : 5 000

Raison sociale : MAXIME D HALLUIN

Sigle : MAXIME D HALLUIN

LA CROIX ROCHER
14100 SAINT-DENIS-DE-MAILLOC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LISIEUX 2012B00003

Siret : 538 890 997 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 65 44890

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 301016641803

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 301016641803

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 23 39 35 92 **Fax :**

Portable : 06 23 39 35 92

Responsabilité légale :
D HALLUIN MAXIME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : m.d.halluin@hotmail.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 383 373 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel		09/03/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 08:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.